



Demande renseignement capacite au mariage

Par **cloclo**, le **20/09/2009** à **19:21**

Bonjour, je souhaiterais avoir un renseignement. J'ai pris un rdv pour la capacite au mariage mais celui-ci est fixé au mois d'avril 2010. Après avoir lu plusieurs forums, j'ai pu constater qu'à compter du 1er octobre 2009, les demandes de capacite au mariage se feront par correspondance. Quand je regarde le site du consulat, il n'y a aucun renseignement et il est impossible de les contacter par tel, et aucune réponse par mail (j'ai envoyé au moins 10 mails). Merci de me tenir informée car je ne sais plus du tout comment faire pour accélérer la procédure. Merci d'avance. Cordialement

Par **Halimoute**, le **21/09/2009** à **04:39**

salut, n'a pas marqué tout les détails. Le consulat de France ou exactement? Ici en Tunisie, appelle ce numéro +216 71.105.000 ou +216 71.105.070 ou le fax +216 71.105.001. Rappel entre 14h et 16h uniquement *(l'heure de Tunis)*. Et tu leur dis que le rdv est trop loin et que tu veux avancer la date.

Par **cloclo**, le **21/09/2009** à **06:04**

bonjour, j'ai pris contact avec le consulat de France en Tunisie mais il n'y a plus de rendez-vous pour la capacite au mariage. C'est pour cela que je voulais des renseignements sur la nouvelle procédure à suivre. Merci des renseignements.

Par **Halimoute**, le **21/09/2009** à **15:43**

salutrrnrn http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-francais-etranger_1296/vos-droits-demarches_1395/etat-civil_1399/index.htmlrrnrn regarde sur ce site peut etre tu trouvera ce que tu veux

Par **sofiia**, le **07/10/2009** à **15:48**

salut ej voulais te dire que je suis dan le meme cas ke toi jai un rendez vs le ' decembre et mtn ils faut demander la capacité par ecrit oui c nvo alor je ne sais pa parck les document a telecharger pour la capacité il faut les deux signatures des 2 conjoint alors ??? si kelk 1 peut ns aider